



HOTOTHÈQUE ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂ<mark>tre</mark>

septembre 2018 - N° 6

TERRITOIRE

Magazine d'information de la Communauté de communes Serein et Armance







SOMMAIRE

3. L'édito du Président

Zoom sur...

4. 5. La voirie

Actualités

- 6.7. Fonds de concours
- 8. Services et démarches administratives
- 9. Petite enfance
- 10.11. Tourisme
- 12. 13. Environnement
- 14. 15. Sport
- 16. Nouvelles compétences
- 17. École de musique et de théâtre

Événements

- 18. Yonne Tour Sport
- 19. Au fil de l'eau
- 20. 21. Randonnées
- 22. 23 Musical'été

Directeur de la publication : Y. Delot Impression : Chevillon Imprimeur à Sens Dépôt légal : à parution Photo de couverture : Élèves de l'école de musique



ÉDITO

Petit à petit, la Communauté de communes Serein et Armance évolue et prend sa vitesse de croisière. Même si elle ne navigue pas toujours sur un long fleuve tranquille, notre collectivité garde malgré tout un cap et s'attache à maintenir des objectifs majeurs :

- préserver sa capacité d'investissement,
- · renforcer la lisibilité de l'action publique,
- continuer à être solidaire avec toutes les communes,
- renvoyer une image attractive du territoire Serein et Armance.
 Elle se doit de développer une véritable dynamique afin d'être plus proche des besoins des communes qui la composent, de tous ceux qu

proche des besoins des communes qui la composent, de tous ceux qui y vivent et de ceux qui la visitent.

Ainsi, dans l'aménagement du territoire est prévu l'entretien de la voirie intercommunale. Le programme déterminé voilà plusieurs mois suit son cours : quasiment toutes les communes (36 km) sont concernées. Pour permettre de mener à bien des projets d'aménagements spécifiques, la CCSA a mis en place un dispositif d'accompagnement financier pour

aider à l'entretien du cadre de vie de nos villages. Ces fonds de concours ont déjà permis de faire avancer quelques chantiers...

En ce qui concerne les loisirs et/ou le tourisme : les circuits de randonnées balisés en bonne et due forme couvrent désormais le nord du territoire. Et le port de plaisance de Saint-Florentin poursuit son agrandissement et son embellissement.

La Communauté de communes s'inscrit aussi aux côtés de chacun d'entre vous pour améliorer les services rendus à la population en matière de traitement des déchets, d'assainissement, de garde d'enfants...

Elle assume pleinement les nouvelles compétences que lui confie l'État comme la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) ou l'accueil encadré des gens du voyage lors des grands passages.

Dans ce numéro, retrouvez un point d'étape des principales avancées depuis 18 mois.

La parole est aussi donnée à ceux qui valorisent le territoire par des actions sportives ou culturelles.

Toutes ces actions sont à appréhender comme autant de signes de notre engagement pour la reconnaissance d'un territoire : celui de Serein et Armance.

Yves **DELOT**Président de la Communauté
de communes Serein et Armance



ENTRETIEN DES VOIRIES

Compétences partagées

L'amélioration du réseau de voirie est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire. Son entretien est une préoccupation constante des élus locaux et des administrés qu'ils représentent. L'évolution et l'attractivité du territoire mais aussi la qualité de vie passent nécessairement par un réseau routier régulièrement entretenu. La compétence voirie porte uniquement sur la partie réservée à la circulation des véhicules correspondant à la bande de roulement réalisée en enrobé ou en bicouche. Les fossés, les accotements et les aires de croisement sont dans le domaine communal et restent de la compétence des communes.

BUDGET



Quelques chiffres

Comme chaque année, les communes ont eu la liberté de lister les voies qu'elles souhaitaient voir remises à neuf, dans la limite du budget de la CCSA et du budget municipal, chaque commune participant à hauteur de 15% de la dépense.

Le programme 2018 inclut donc 112 rues réparties dans les 29 communes pour un linéaire total de près de 36 km et une surface de 120 000 m² d'enduit bicouche et 20 000 m² d'enrobés. L'investissement de la communauté de communes s'est élevé à près de 1 043 000 \in HT

pour un coût total de I 230 000 € HT, la différence étant prise en charge par les communes au prorata du linéaire neuf et des particularités des chantiers.



CHACUN SON TOUR!



Petit inventaire

BELLECHAUME: rues Pasteur, du Coudret, du Docteur Roux BEUGNON: chemin de la Rue Haute et arrêt de bus (Les Drillons), place de l'Église, rue de la Chapelle, parking et accès cimetière

BRIENON-SUR-ARMANCON:

boulevard du Professeur Ramon, rues de la Planté Pommier, Victorien Sardou, des Vieux Bouchers, Bouribault, de l'Hôtel Dieu, de la Motte, route de Vaudepuits, voie dans la zone industrielle

BUTTEAUX : rues de la Cure, Chanterelle, des Charmes, des Bruyères, du Vieux Chêne, de l'Isle

CHAILLEY: chemin des Fossés d'enceinte, rues Basse des Cours, Abel Boichut, Saint-Jean, parking de la salle du Vaudevanne

CHAMPLOST: rues du bout d'en Haut, Neuve, Grande Rue CHEMILLY-SUR-YONNE:

rues des Mignottes, de Naurath, Roger Tupinier

CHÉU : rues du Champs

Grimault, Noblot ESNON: VC n°5 Esnon - Paroy en Othe, chemin des Vignes, rue

de Villepied

GERMIGNY: VC n°7, rues du

Coignier, de l'Hâte aux Moines

HAUTERIVE: chemin des

Bacanales, voie I, voie 2, CR n°5 des Poiriers (La Gauchée), aire de stationnement, rues de la Fontaine, Feuillée ,VC n°3 Chichy

- Brienon

HÉRY: rues Chenot, de l'Église, de la Chapelotte, chemins de Saint Edmé, de la Fontaine Jean Renault, avenue de la gare

JAULGES : rue Glacée, CR n°34

de la Torche LASSON : VC n°2 MERCY : VC n° l

MONT-SAINT-SULPICE:

rues du Château d'eau, de la Montagne Dieu, de la Chaume à la Dame, du Trier, des Brûleries, de la Cave à Besançon, du Chesnois, du four,VC n°8 Bédards - Régniers

NEUVY-SAUTOUR : rues du Carouge, des Quarterons, Monot, Vigevano, impasse de la Gaillotte

ORMOY: VC Cligny - La Malmaison, rue Jean Bizet PAROY-EN-OTHE: rue de la

Forêt

PERCEY : rues de Sologne, du

Château d'eau

SAINT-FLORENTIN: VC n°9 Avrolles – Saint-Florentin SEIGNELAY: rues du Parc, de Verdun, du Puits Babyl, des Carboines, Carpe Maget, de Bourgogne, accès au cimetière, route de Chablis, impasse Sœur Iulie

SORMERY : rues du Moulin, de la Vigne, petite rue de la vigne, chemin du Grand Marchais, VC n°6 La Guette - La Charbonnière

SOUMAINTRAIN:

rues des Sablons, du Bastien, du Moulin Neuf, Merdeuse

TURNY : chemin de Grislar, rues du Gravon, des Varennes, allée du Château

VENIZY: rues de la Brumance, de la Chauffonnerie, du Trianon, de la Mare, de la Source, route de la Motte.VC n°II

VERGIGNY : CV n°3 de Saint Eloi, rue du Bois, chemin Saint-Éloi

VILLIERS-VINEUX : rues d'en Haut, Bezot, du Merceau, de la Rôtie

POUR RAPPEL

Toute constatation de problèmes de voirie est à signaler au maire de la commune concernée. Il se chargera d'en informer la Communauté de communes.

En effet, tout au long de l'année, pour les travaux de mise en sécurité et la réparation des nids de poule et affaissements, la CCSA fournit de l'enrobé à froid aux communes.





QUALITÉ DE VIE :Des attentions particulières

Organiser le territoire afin de favoriser un accès de proximité aux administrations, aux institutions et répondre aux différentes attentes rencontrées par une personne ou une famille, le tout dans un cadre de vie agréable... la CCSA oeuvre pour accroître la qualité de vie de ses habitants dans de nombreux domaines.

FONDS DE CONCOURS

La CCSA soutient les projets

Afin d'aider les communes de son territoire à mener à terme leurs travaux d'équipement ou d'investissement, la CCSA a mis en place un dispositif d'accompagnement financier. Depuis le 1er juin 2017, des projets ont déjà vu le jour, d'autres sont en cours de travaux ou ont reçu l'accord du Conseil communautaire.

Un plafond d'aide basé sur le nombre d'habitants et le budget de fonctionnement des communes a été défini comme suit :

Commune	Taux d'intervention	Plafond d'aide
Beugnon, Lasson, Mercy, Paroy-en-Othe, Percey, Soumaintrain, Villiers-Vineux	60 %	10 000 €
Bellechaume, Butteaux, Esnon, Hauterive	50 %	9 000 €
Beaumont, Sormery, Jaulges	40 %	8 000 €
Champlost, Chéu, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Turny	30 %	7 000 €
Chailley, Germigny Chemilly / Yonne	25 %	6 000 €
Neuvy-Sautour, Venizy	20 %	5 000 €
Héry, Seignelay, Vergigny	10 %	4 000 €
Brienon / Armançon, Saint-Florentin	5 %	3 000 €

Il s'agit ensuite de réaliser les travaux dans les 3 ans qui suivent l'accord voté en Conseil communautaire (passé ce délai, la commune perdra le bénéfice des crédits qui rejoindront le dispositif).

FONDS DE CONCOURS

BELLECHAUME

Travaux d'accessibilité à l'intérieur du cimetière et de voirie.

BEUGNON

Travaux de voirie et d'accessibilité à une ancienne salle de classe transformée en salle du conseil municipal et espace culturel.

CHAILLEY

Achat d'équipements urbains pour accueil touristique.

CHAMPLOST

Travaux de rénovation de la salle des fêtes (insonorisation...).

CHÉU

Réfection du parking du foyer communal.

HAUTERIVE

Travaux d'accessibilité au cimetière.

JAULGES

Travaux d'accessibilité aux ERP (mairie, école maternelle, salle polyvalente).

LASSON

Travaux de rénovation et d'accessibilité à l'église.

NEUVY-SAUTOUR

Travaux de voirie et réfection de la cour de la mairie.

PAROY-EN-OTHE

Remise en état du toit de l'église et travaux de rénovation de la salle polyvalente.

PERCEY

Aménagement de la place de la mairie.



AROY-EN-OTH



Vous avez demandé la police...

Dans le cadre de la politique de mutualisation, voilà plusieurs mois que l'idée d'une police pluricommunale avait été lancée... la principale condition étant qu'il y ait



mitoyenneté des communes autour de Saint-Florentin. Pour permettre une continuité des missions de sécurité et de prévention sur le territoire de la CCSA, il s'agissait alors de définir

les besoins des communes puis de procéder au recrutement des agents supplémentaires.
Les communes de Beugnon,
Chailley, Chéu, Germigny, Héry,
Neuvy-Sautour, Turny et Vergigny ont répondu favorablement.
La police municipale de Saint-

Florentin qui comptait deux agents va passer à quatre personnes. Les missions seront assurées par des patrouilles de deux agents mises à la disposition des communes selon un emploi du temps défini dans une convention entre communes adhérentes.

Les agents de police seront placés sous l'autorité des maires des communes où ils interviendront.
Leurs mots d'ordre : pédagogie, discussion et dissuasion.
Leurs missions : la gestion des conflits de voisinage et de voie publique, la lutte contre les petites incivilités qui empoisonnent la vie quotidienne (dégradations, stationnements anarchiques, vitesse excessive, dépôts sauvages) mais aussi l'opération Tranquillité Vacances et la sécurisation aux abords des écoles.

À noter : ces agents de police travaillent en collaboration étroite avec la Gendarmerie nationale.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Carte nationale d'identité et passeport

Prenez de l'avance!

- I. La règle d'or, c'est de ne pas attendre le dernier moment pour faire établir vos nouveaux documents. Les délais s'allongent au fur et à mesures que les vacances scolaires approchent...
- 2. En Serein et Armance, seule la commune de Saint-Florentin est habilitée à établir vos documents mais vous pouvez faire appel à n'importe quelle autre mairie qui dispose de l'agrément dans l'Yonne (Joigny, Migennes, Auxerre,...) ou dans un autre département. Pour en connaître la liste : https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI

Marche à suivre

- I. En ligne : pour gagner du temps, éviter les erreurs et être plus efficace, connectez-vous sur le site de l'État (https://ants.gouv.fr/). Créez un compte. Vous recevrez par mail vos identifiants et
 - pourrez ainsi créer une pré-demande en ligne pour votre passeport ou votre carte d'identité. Imprimez-la. La démarche est gratuite. Si l'on vous réclame de l'argent, c'est que vous n'êtes pas sur le site officiel.
- Si vous n'avez pas accès à Internet : procurez-vous une demande papier dans votre mairie.
- 2. Collectez l'ensemble des justificatifs requis.
- 3. Prenez rendez-vous à la mairie de Saint-Florentin au 03.86.43.79.79



ENFANCE



Un RAM, deux antennes pour l'ensemble du territoire

Le RAM de l'Armançon est né en janvier dernier de la fusion des deux relais de la CCSA, « P'tit Poucet » à Saint-Florentin et « Les Papillons » à Brienonsur-Armançon.

Les deux antennes sont maintenant accessibles à l'ensemble de la population du territoire, que ce soit pour l'accueil administratif des parents et des professionnels, ou pour les activités proposées avec les enfants (comme ce moment de jardinage, très apprécié par les enfants, proposé à l'occasion de la Fête des mères dans les deux relais et réalisé grâce aux Serres de Winter de Mont-St-Sulpice qui ont fourni les plants de fleurs). Le projet commun, rédigé par les deux animatrices (Sylvie Thévenet et Floée Schultz) est en cours de validation. Il vise à harmoniser les services et développer l'itinérance des ateliers sur les communes du Florentinois d'ici 2020, afin d'apporter le même service sur l'ensemble du territoire.

CONTACT

RAM LES PAPILLONS
Tél: 03 86 62 40 98
2bis, rue du 11 Novembre
89210 Brienon/Armançon
rampapillons.ccsa@orange.fr
Lundi: 13h - 17h
Mardi: 13h - 19h
Mercredi: 13h - 17h
Jeudi: 13h - 17h sur rdv
Vendredi: 9h - 14h

RAM P'TIT POUCET
Tél: 03 86 43 05 19
10, rue Mozart
89600 St Florentin
saintflorentinram@crechela-maison_bleue.fr
Mardi: 11h - 13h30
Jeudi: 13h - 18h30



JOINDRE LA CCSA





Adresse et horaires

37 avenue du Général Leclerc 89600 Saint-Florentin

Du lundi au vendredi: 9h - 12h / 14h - 17h

Téléphone

Accueil: 03.86.80.50.50

Service environnement: 03.86.43.46.43

Mail

contact.ccsa@orange.fr

Site

www.cc-sereinarmance.fr



Un Office de Tourisme nouvelle génération

Après plusieurs mois de travaux, les 100 m² du nouvel Office de Tourisme communautaire (accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à un élévateur) accueillent le public depuis la mi-mai.

L'opération a coûté 355.319 €, dont 255.912 € à charge de la CCSA qui a bénéficié d'une subvention de 100.000 € au titre de la DETR.

S'il va falloir un peu de temps pour organiser l'espace, un changement de taille est d'ores et déjà visible : terminé l'accueil derrière un guichet ! La conseillère touristique va au devant des touristes et de la population locale. Libre ensuite à chacun de choisir un fauteuil, un pouf, une chaise pour poursuivre ses recherches ou bénéficier de 30 minutes de Wifi gratuites...

Certains services sont maintenus : vente de billets SNCF (TER Bourgogne), de permis de pêche, de billets de spectacles (Festival en Othe, concerts locaux...), location de courts de tennis à Vergigny.

À venir:

- un coin enfants, avec jeux, livres et coloriages, pour faire patienter les plus jeunes,
- des ateliers culinaires organisés dans le local gourmand,
- la mise en images des manifestations et animations sur écran (dans l'espace salon),
- une boutique (où seront mis en avant les produits régionaux, les livres d'auteurs locaux et les oeuvres des Ateliers du Puits).



L'Office de Tourisme a la bougeotte !

D'après une étude, seulement un à trois vacanciers sur dix franchissent les portes d'un Office de Tourisme local. Comment les capter alors ? En allant à leur rencontre ! Dans sa mission de promotion du territoire, l'Office de Tourisme innove avec un bureau d'information touristique itinérant qui sillonne les routes entre Serein et Armance.



Ce véhicule aux couleurs de la Communauté de communes peut s'installer sur les compétitions sportives, les marchés, les vide-greniers, les Bistrots Nomades... Les conseillères touristiques renseignent sur les richesses du territoire, les activités à pratiquer et les animations : autant d'informations qui intéressent aussi le public local souvent à la recherche d'activités "à sa porte".

"En saison, nous étions déja présents sur le marché de Seignelay avec un stand. Ce bureau mobile va permettre une permanence

hebdomadaire sur le port de Brienon-sur-Armançon. Cette saison a surtout été l'occasion de mettre en place un calendrier précis afin de définir des horaires et des lieux opportuns. Nous avons ainsi répondu aux invitations des communes qui souhaitaient notre présence sur des événements à forte affluence, comme le vide-greniers de Jaulges au mois de juillet où nous avons reçu un accueil très positif du public, ravi de visiter le véhicule et de se documenter sur les randonnées et les animations mises en place dans les communes", explique Carole Fournier, directrice de l'Office de Tourisme.



Port de plaisance : une attractivité certaine, un succès croissant

Cet imposant projet de rénovation, d'un investissement total de 1.850.000 euros (financé pour moitié par la ville de Saint-Florentin), abouti en 2016, s'inscrit véritablement dans une perspective de dynamisation de notre économie touristique qui reste LE fer de lance de notre avenir commun, LE levier fort que nous avons choisi d'exploiter.

Nos efforts et notre ambition à le faire rayonner ne sont pas vains, bien au contraire. En 2017, la fréquentation du port de plaisance de Saint-Florentin a connu une croissance significative pour sa première saison dans son nouvel écrin. Près de 500 bateaux de passage ont fait une halte sur le territoire, soit près de 1500 visiteurs et plus de 50 plaisanciers ont choisi Saint-Florentin comme site d'hivernage, occupant ainsi toutes les places disponibles.

2018 a vu s'accroître encore le flux de plaisanciers, séduits par la qualité du décor et l'efficacité des prestations.

Et les chantiers d'amélioration se succèdent encore.

Voies Navigables de France, partenaire privilégié de la Communauté de communes, a investi en 2017-2018 près d'1 million d'euros pour deux chantiers d'envergure :

- La prolongation du quai d'honneur de 150 m grâce à la pose de palplanches galvanisées, une première en France, pour un budget de 170 000 euros, qui permettra d'accueillir une trentaine de bateaux supplémentaires.
- Le drainage du canal, du port et du quai de l'Est qui a permis de retirer 16 000 m3 de boues qui encrassaient le port. Un chantier qui a demandé un investissement financier de VNF à hauteur de 745 000 €.

Et les efforts se poursuivent avec l'achat d'une « faucardeuse » destinée à couper et à retirer les herbes aquatiques qui encombrent le canal de Bourgogne.

Parallèlement, le Conseil Départemental de l'Yonne continue d'aménager la véloroute pour que le cyclotourisme sur les chemins de halages prenne de l'ampleur.

Pour autant l'aménagement du port de plaisance ne reste qu'une étape dans le développement du site. Il doit être le signe fort d'une ambition bien plus grande pour le territoire de Serein et Armance. Cela passera nécessairement par la signature du Contrat Canal signé en septembre prochain, pour structurer autour de cette voie d'eau, trait d'union en Bourgogne, et renforcer encore l'attractivité du site sur le territoire élargi de l'Yonne.





Encore quelques efforts!

Déchets ménagers et tri sélectif Il s'agit d'éviter les 90 tonnes de déchets par trimestre qui encombrent les sacs jaunes et font augmenter le montant de vos factures!

On collecte uniquement:

- Les emballages plastiques et pas tous les objets en plastique
- Les emballages métalliques et pas tous les objets métalliques
- Les papiers et cartons
 EN CAS DE DOUTE, PRÉFÉREZ
 JETER DANS LE SAC NOIR.

Pour le reste...

- Les emballages en verre doivent être déposés dans les containers à verre.
- Les vêtements doivent être déposés en déchèteries ou dans les points relais spécifiques.

- Les appareils électriques et électroniques doivent être déposés en déchèteries.
- Les emballages de produits toxiques (peintures, solvants...) doivent être déposés en déchèteries.
- Les piles et ampoules doivent être déposées en déchèteries ou dans les containers disponibles dans les grandes surfaces et magasins de bricolage.
- Les médicaments doivent être rapportés en pharmacie, de même que les déchets d'activités de soin à risques infectieux (aiguilles, lancettes...)

Les déchèteries de Seignelay et Saint-Florentin ne disposant pas d'un volume de stockage suffisant pour les déchets verts, la CCSA a mené à bien deux projets :

- Nouveau quai de stockage des déchets verts à Seignelay (un engagement de l'ex CCSB). Les bennes ont cédé la place à un large quai depuis lequel les usagers vident leurs déchets sur une plateforme en contrebas. Un prestataire extérieur est chargé de venir régulièrement broyer les déchets verts avant de les évacuer vers des plateformes de compostage (investissement : 218 000 € HT).
- Extension de la déchèterie et achat d'un robot broyeur à Saint-Florentin. Dès fin 2018, les déchets verts collectés seront directement déposés sur un

tapis roulant qui fera des copeaux des branchages pour permettre plus de fluidité en déchèterie. Les volumes traités pourront donc être plus importants (investissement : 476 000 € HT).

En plus de faciliter la vie des usagers des déchèteries, se dégage de ses investissements un intérêt économique et environnemental : le tonnage des bennes va être doublé permettant ainsi de diminuer les rotations des camions qui viennent enlever les déchets pour les filières de recyclage.

Le compostage vous tente ? Procurez-vous les brochures gratuites à l'accueil de la CCSA ou rendez-vous sur www.cc-sereinarmance.fr à la rubrique







Les bons labels et les truands

Pas facile de s'y retrouver devant la multitude de pictogrammes, marques, certifications et autres véritables labels (au sens juridique) figurant sur un produit ou un document.

Petit guide à l'usage de ceux qui veulent (bien) trier leurs achats...



Certifie les appareils économes en énergie

Un label pour distinguer les produits d'épargne solidaire (livrets, actions, Sicav)

Produit recyclable ou à base de matières recyclées si un pourcentage figure au centre

Indique le type de plastique (de 1 à 7)





COPYRIGHT : ECO-SAPIENS.COM

FOR THE PLANET

Peu exigeant. Ne jamais acheter un écran d'ordinateur ou téléviseur ne le possédant

Un label indispensable qui gagnerait à être plus restrictif

SPORT POUR TOUS



Complexe tennistique de Vergigny : le club rebondit

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 180 licenciés en 2018 contre 74 en octobre 2012 lors de l'installation du club dans ses nouveaux locaux Aujourd'hui quatrième club de l'Yonne qui en compte 62, l'ESF tennis a trouvé ses marques et attire chaque année de plus en plus de pratiquants, de tous âges et tous horizons: 89 jeunes de moins de 18 ans et 91 adultes dont 63 féminines, 155 à l'école de tennis formés par deux enseignants diplômés d'Etat et 25 en pratique de loisirs. Les licenciés viennent pour 16 % de Saint-Florentin et pour 56 % de la CCSA, les autres provenant des extérieurs du territoire.

Preuve également du dynamisme de la structure, le club accueille chaque année des tournois, pour jeunes et adultes, homologués par la Fédération Française de Tennis et se démarque lors des compétitions. Les classements FFT et

les victoires individuelles sont en grande progression. Sur la saison

passée, 9 équipes de jeunes de 8 à 16 ans ont participé aux championnats de printemps ainsi que 10 équipes adultes dont l'équipe masculine en Régional 2 et 2 équipes masculine et féminine



en Ire division départementale. Il faut également noter de très bons résultats chez les jeunes avec des titres départementaux et régionaux

Le club et la structure se sont ainsi démarqués : le site a été retenu par le Conseil Départemental pour éventuellement accueillir des équipes pour les entraînements aux Jeux Olympiques 2024. À suivre...

À retenir : portes ouvertes du complexe les 8 et 9 septembre.

École multi-sports... Avis aux amateurs !

"Depuis septembre 2017, l'EMS est en fonction à Ormoy, Brienonsur-Armançon, Champlost, Venizy et Chemilly-sur-Yonne. Il s'agit d'une initiation, d'un éveil au sport, d'une découverte de l'activité sportive proposée aux enfants de 6 à 12 ans hors du cadre scolaire. Le coût de participation est de 35 € / an.



L'activité se pratique dans les infrastructures des communes (salle des fêtes, terrain de jeu, gymnase pour celles qui en sont équipées) après l'école ou le mercredi. Cela peut également faire l'objet d'un stage pendant les vacances scolaires.

Les séances durent une heure et sont encadrées par un éducateur sportif agréé de l'association « Profession Sports Yonne ». Ses prestations et le salaire du coordinateur pour le temps qu'il consacre à ce travail sont prises en charge par la CCSA.

Les sports proposés sont souvent des sports peu connus ou peu médiatisés : trikke, badminton, sarbacane, arc, tchoukball, escrime, trampoline, base-ball, hockey, handball, ...

Il faut de 6 à 20 enfants pour mettre en place cette activité sur une commune.

Pour 2018 la CCSA a voté un budget de 23 000 € pour l'EMS (6500 € du Conseil Départemental). Il sera sans doute révisé à la hausse en 2019 puisque depuis mars dernier, l'école multi-sports à Germigny connaît un vif succès et que pour septembre 2018, une mise en place est déjà programmée à Chailley et Neuvy-Sautour avec une vingtaine d'inscriptions."

Patrice BAILLET,

Vice-président en charge du développement économique

SPORTS AÉRIENS



L'esprit de progression comme maître-mot

En France, les grandes formations en vol relatif deviennent de plus en plus rares. Les moyens aériens en sont une des difficultés majeures.

Sur l'aérodrome de Chéu-Saint-Florentin, c'est par le biais de la directrice technique du centre de « Paris Jump » Manue Nicols et grâce à l'image de Polo Grisoni, tous deux titrés au niveau national et international, que le centre voit une évolution sans précédent. En 2017, le centre a totalisé 22 000 sauts et accueilli 35 000 personnes.

Depuis 3 ans, une organisation nationale a été mise en place pour la formation et la progression de chacun. On compte des parachutistes

venus des quatre coins de France mais aussi des jeunes que l'équipe a formés ici et des locaux. Un noyau soudé s'est ainsi constitué. Le système fonctionne aussi en hiver, car le centre organise des stages annuels à l'étranger (Hawaï, Floride, Maroc, Espagne, etc.).

Le centre possède un avion de type Cessna grand Caravan de 21 places et, pour les grandes occasions, fait appel à des aéronefs supplémentaires. En 2016 et 2017, plusieurs records de France de grande formation ont été battus sur le centre de Chéu-Saint-Florentin. Les organisateurs de records du monde et les plus grands champions passent par notre territoire Serein Armance.

Du 19 au 21 mai 2018, Martial Ferré, champion du monde, est venu organiser l'événement « Mission Impossible » avec des relativeurs européens (chypriotes, grecs, allemands, anglais, etc). Depuis 3 ans, l'organisateur de tous les records mondiaux, Patrick Passe, vient pour y réaliser des sauts techniques.

Selon Polo Grisoni : « c'est grâce à nos infrastructures adaptées que nous sommes en capacité d'accueillir autant de monde. C'est surtout grâce à la volonté des élus locaux dès 2009 et aux efforts concédés par la Communauté de communes dans le cadre du Pôle d'excellence rurale en 2014, que l'aérodrome intercommunal est connu et reconnu nationalement et internationalement ».

Et Manue Nicols de conclure : « même dans une époque où l'immédiateté est la règle, je reste persuadée que choisir son équipe, travailler l'expérience et réfléchir modestement sont toujours gages de réussite de tout projet ».







PHOTOTHÈQUE PARIS JUM



GEMAPI...

In extenso : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Depuis le 1^{er} janvier dernier, la loi a rendu obligatoire la prise de cette compétence par les communautés de communes. Elle relevait jusqu'alors des communes qui l'exerçaient directement ou, pour la plupart, via une adhésion à l'un des syndicats de rivières.



La compétence GEMAPI concerne l'aménagement des bassins hydrographiques (ou partie), l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau et leurs accès, la défense contre les inondations, et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Plutôt que d'inscrire une somme au budget principal, les élus ont décidé de mettre en œuvre une taxe dédiée, dite Gemapi (4 € par habitant). Elle permettra de financer la contribution aux quatre organismes sur lesquels doit s'appuyer la CCSA, à savoir les syndicats du bassin-versant de l'Armançon (SMBVA), du Serein (SMS), Yonne Médian (SMYM), et du syndicat de la Vanne et de ses affluents (SMVA).

Accueil des gens du voyage

Pour faire face aux obligations définies dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la CCSA a réalisé une aire de grand passage à Saint-Florentin. Elle peut recevoir cent caravanes et leurs véhicules de traction.

L'aire est équipée d'une alimentation en eau potable et en électricité. Les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs regroupés à l'entrée du site. La durée du séjour est limitée à 7 jours calendaires, renouvelable une fois à compter de l'installation de la première caravane, et jusqu'au départ de la dernière caravane.



ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La compétence n'est pas nouvelle! Il s'agissait de se mettre en conformité. C'est chose faite la création, l'aménagement et l'entretien des ZAE du Pilate et de la rue du 1 l Novembre à Brienon-sur-Armançon, du Poirier Rouge à Percey et pour Saint-Florentin, des Galettes, des Têtes-d'Or, des Hébeïches et de la Saunière sont désormais du ressort de la CCSA (et non plus des communes seules). Des parcelles viabilisées sont libres (17 000 m² au total) et peuvent répondre aux attentes de porteurs de projets artisanaux, industriels, etc.

Des fiches pratiques sont disponibles à la CCSA.



ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE



Mise au diapason...

Septembre 2017 : la rentrée de l'école de musique est perturbée. L'association départementale « Yonne Arts Vivants » (YAV) qui administrait jusque-là les professeurs de musique dans les différentes écoles de musique va être dissoute fin novembre 2017 et ne peut pas salarier les professeurs pour cette rentrée. L'école de musique est impactée pour certains enseignements mais seulement 5% des heures de cours ne sont pas honorés et les familles sont dédommagées financièrement.

30 septembre 2017 : le CDD du directeur David Teboul prend fin.

I er décembre 2017 : une nouvelle structure se met en place, avec la collaboration de six communautés de communes et d'une commune, pour employer l'ensemble des professeurs de musique du département (hors Conservatoire). La mise en place est longue et difficile puisqu'il faut revoir intégralement le statut des professeurs, les financements, ...

La CCSA recrute un nouveau directeur, Benjamin Félix, chef de l'harmonie municipale de Saint-Florentin et professeur de musique en collège : « J'ai tout de suite répondu à l'appel à candidatures de la CCSA pour l'école de musique. L'enseignement me plaît énormément, le contact avec les gens est primordial mais la discipline permanente à tenir en collège avec les élèves commen-

çait à me peser et cette opportunité m'a tout de suite séduite. Le défi aussi...»

S'il ne bénéficiait jusqu'ici que d'une journée hebdomadaire au sein de l'école de musique, dès la rentrée prochaine, grâce à une disponibilité totale par l'Éducation Nationale, Benjamin Félix aura tout le loisir de développer le projet d'établissement et faire s'épanouir la structure sur le territoire...

On sait d'ores et déjà que les enseignements actuels seront maintenus : piano classique, clarinette, flûte à bec, saxophone, violon, guitare classique, guitare électrique, basse électrique, percussions, batterie, trompette et chant chorale.

Le Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique doit encore recruter des professeurs de flûte traversière, piano musiques actuelles, violoncelle et chant musiques actuelles.

Les projets:

- Construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera l'ensemble des enseignements. En effet, les deux bâtiments actuels à Brienon / Armançon et Saint-Florentin sont obsolètes. Un programmiste travaille déjà à définir les besoins et à dessiner les contours du futur établissement.
- Ouverture de nouvelles classes selon les moyens financiers disponibles.

POUR EN SAVOIR PLUS

PÔLE
MUSIQUES ACTUELLES
Tél: 03 86 56 14 93
14-16, Grande Rue (entrée
par l'accès bibliothèque,
avenue de Lattre de
Tassigny)
89210 Brienon/Armançon
Permanence le mardi
de 14 h à 18 h

PÔLE MUSIQUE CLASSIQUE Tél: 03 86 43 49 55 23, rue du Fbg Saint-Martin (entrée rue Décourtive) 89600 Saint-Florentin Permanence le mercredi de 14 h à 18 h

Email: ecole.musique. ccsa@gmail.com







SORTIR

Tout un programme!

C'est bien connu : en été, le territoire s'anime sous les feux d'artifice... mais toute l'année, à l'initiative d'associations et de bénévoles passionnés, il ne manque pas de manifestations où passer de beaux moments. Qu'elle soit sportive ou culturelle, chacune de ces animations apporte son lot de rires et de partage : il s'agit juste de tendre l'oreille, d'ouvrir l'oeil, de battre la mesure et de tracer son chemin !

YONNE TOUR SPORT



Halte en Serein et Armance

Saint-Forentin a reçu Yonne Tour Sport (sous l'égide du Conseil Départemental de l'Yonne). En raison de la canicule, les animations prévues à Bellechaume le 7 août ont été annulées.

Les jeunes de 6 à 16 ans ont ainsi pu s'initier gratuitement au trampoline aérien, au mur d'esclade, au tir à l'arc, à la tyrolienne, au VTT, au sumo, au kart à pédales ou encore aux quads et mini-motos sur parcours.

Golf, boxe, hockey, escrime... La liste des disciplines proposées est longue!

S'y ajoutent des sports collectifs : football, handball, basket-ball... Un parc petite enfance regroupant des activités destinées aux plus petits de 4 à 6 ans était aussi disponible.

Au total, près de 800 enfants sont venus s'amuser... et espèrent renouveler l'expérience l'année prochaine. Avis aux organisateurs!







Top départ au port de plaisance

C'est en présence de Monsieur le Préfet de l'Yonne Patrice Latron, de Madame la Sénatrice Dominique Vérien, de Monsieur le Député André Villiers, de Monsieur le Conseiller Départemental Gérard André, de Monsieur le Directeur de Voies Navigables de France Bertrand Specq et de Monsieur le Président de l'Entente des Canaux du Centre Dominique Ourseau qu'Yves Delot a eu le privilège de lancer la saison fluviale 2018 des canaux du Centre, au port de plaisance à Saint-Florentin le 30 mars.

L'occasion d'affirmer la volonté du territoire de développer le tourisme fluvial et le tourisme vert.

L'occasion de démontrer que Voies Navigables de France a eu raison de faire confiance à la CCSA en lui confiant la gestion du site pour les 20 prochaines années, pour que le Canal de Bourgogne dispose d'une véritable « marina » avec tous les services attendus par les plaisanciers. L'occasion aussi d'arpenter le Canal de Bourgogne au fil de l'eau sur des bateaux mis à disposition des visiteurs gratuitement.











L'offre s'étoffe

À l'initiative des communes de Turny et Chailley, la Communauté de communes du Florentinois a adopté en 2013 une charte destinée à développer et à harmoniser des sentiers de randonnée sur son territoire. Convaincue que le tourisme devait être un axe majeur du développement de la Communauté, elle désignait deux élus de ces communes pour

mettre en œuvre ce programme. Turny avait réalisé son premier sentier « le Haut des Sorins » lorsqu'avec Chailley furent conçus conjointement le circuit du Fays et celui des « trois lavoirs » (voir carte).

L'affaire étant lancée, fut alors réactualisé un ancien circuit sur Sormery et, depuis la création de la Communauté de communes Serein et Armance (CCSA) le sentier de Venizy qui a été inauguré au printemps. Actuellement, les circuits de Bellechaume et Champlost (avec une liaison par Mercy) sont en cours de réalisation.

D'autres projets avancent : c'est le cas de la Ronde des Fromages (pas sur la carte jointe) dont un segment de parcours est envisageable prochainement passant par Beugnon et Soumaintrain alors que se profilent des circuits sur Lasson, Percey, Neuvy-Sautour et Mont-Saint-Sulpice. Le sentier des Gaulois devra aussi être rafraîchi.

Tous les sentiers réalisés sont reliés entre eux par des liaisons. Les départs depuis le port de Saint-Florentin ou la gare de Saint-Florentin-Vergigny devront informer sur la carte générale de ces circuits. Les possibilités de restauration et d'hébergement seront mentionnées car c'est un potentiel de près de 200 km de sentiers qui devraient être opérationnels en 2020.

De surcroît, la réalisation de ces circuits

permet aux communes de disposer d'un panneau d'information sur leurs communes. Autre occasion de valoriser notre patrimoine.

L'Office de Tourisme communautaire propose des plaquettes qu'il a réalisées et envisage à terme un grand dépliant reprenant l'ensemble des circuits. Ces plaquettes sont également disponibles dans les mairies des communes concernées. N'hésitez pas à vous lancer sur ces sentiers, il y en a pour tous : distances, difficultés, centres d'intérêt. C'est l'occasion de s'apercevoir qu'on ne connaît pas forcément bien nos lieux de vie !













1300 personnes à Festi'Coccinelle



Pour la 2° année consécutive, Festival en Othe a choisi le jardin de l'Octroi à Saint-Florentin pour organiser son Festi'Coccinelle, cette journée d'activités sociopédagogiques et culturelles autour de la musique et des arts, destinée aux enfants de 0 à 12 ans.

Forte de ses 10 années d'expérience et d'un écho très favorable auprès des familles et des centres de loisirs, Festi'Coccinelle a accueilli cette année 1169 enfants et animateurs de centre de loisirs de la grande Région et 172 familles locales.

Tous ont apprécié la qualité de la vingtaine d'ateliers proposés par des intervenants professionnels ou des associations. Tous ont adoré les 4 spectacles de la journée.

Voilà bien longtemps qu'on avait vu pareille foule dans les gradins du théâtre de verdure Léo Ferré.



Festival en Othe

Band)!

Les programmateurs ont encore "visé juste" en programmant à Chéu, Saint-Florentin et Turny des concerts hors norme !

Au programme, humour déjanté à la scandinave (I- Blønd and Blōnd and Blŏnd), chanson française festive (2- Karpatt), blues inspiré (3- Philippe Ménard) ou musique métissée cajun / zydéco (4- Winston









FFICE de TOURISME SEREIN <u>et A</u>RMANCE



Bistrots Nomades

C'était la 3^e année de cette manifestation qui va grandissant!

Percey, Ormoy, Jaulges, Chemilly / Yonne, Vergigny et Chailley avaient

répondu à l'appel à candidature lancé en début d'année.

Les conditions sont simplissimes : sont prioritaires les communes de moins de 1500 habitants disposant d'un partenaire sur place (association, commerçant et/ou producteur) qui se chargera de la mise en place, de la restauration, du rangement...

L'Office de Tourisme imprime affiches et flyers et gère la programmation musicale (choix des groupes, SACEM...). Il se base sur le calendrier des apéros-concerts communaux existants et s'attache à ne pas leur faire concurrence en installant les Bistrots Nomades à une distance raisonnable.

Ce partenariat a fait ses preuves et a conquis un public qui attend la tournée des Bistrots Nomades avec impatience, sûr d'y trouver une ambiance musicale professionnelle et une restauration de qualité chaque vendredi.

